



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Flandres

GAGNEZ DU TEMPS AVEC LA DÉCLARATION DE NAISSANCE DEPUIS VOTRE COMPTE AMELI !

Vous avez déclaré votre enfant à la mairie ?



Attendez 5 jours puis
déclarer la naissance
depuis votre compte ameli



Votre enfant est maintenant
inscrit sur votre carte vitale,
pensez à la mettre à jour



Bénéficiez d'une prise
en charge immédiate des
soins et des médicaments
de votre enfant

